

Image not found or type unknown



## Erreur de virement en ma faveur!

Par **oceania\_sab\_old**, le **19/06/2007** à **20:15**

Bonjour, rnJ'ai reçu un virement de 900 euros par erreur sur mon compte en décembre 2006 de la part d'un ex employeur. Mon banquier ( caisse d'épargne ) me contact aujourd'hui (19 juin 2007) pour me demander l'autorisation de virer ces 900 euros à la banque de mon ex employeur (CA), me disant que cette erreur proviendrait de la banque (CA). Ai-je le droit de refuser et de garder l'argent? Dans le pire des cas qu'est-ce que je risque, sachant que j'ai déjà dépenser cet argent croyant que cet argent m'était du ?rnMerci pour votre réponse.

Par **hanan**, le **20/06/2007** à **10:02**

bonjour, rn rn vous devez restitution de ce qui ne vous est pas du... autrement dit, il faut rendre l'argent, même si celui-ci vous a été transféré par erreur. Vous n'avez aucun droit dessus...rn votre ancien employeur peut engager des poursuites à votre encontre afin de recouvrer sa créance et vous risqueriez de vous retrouver à payer bien plus que ces 900 euros....rn rn Cordialement

Par **oceania\_sab\_old**, le **20/06/2007** à **20:00**

Merci pour votre réponse!rn Je vais essayer de négocier avec mon ex employeur pour le rembourser en plusieurs fois.rn rn Merci encore!